

**Nombre de Conseillers****en exercice : 15****Présents : 12****Absents : 3****Procurations : 3****Votants : 15**

**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 30 avril 2026 à 18h**

**L'an deux mille vingt-six**

Le trente avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Malves en Minervois

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur MAS Stéphane, Maire.

Date de Convocation : Le 20/04/2026

**PRESENTS** : GASC Alain, LANNOY Sylvie, CALMETTES Pierre, SECQ Karine, COURTY Patrick, BLACHE Bernard, PEYTAVY Carine, LAMOUR Caroline, NAKHAL Stéphanie, DOUTRE Myriam, RAYMOND Pierre Emmanuel.**ABSENTS EXCUSES** : CANOVAS Alphonse donne procuration à Mr MAS. CABANNES Serge donne procuration à Mme LAMOUR, FRIYED Cynthia procuration à Mme LANNOY.**Secrétaire** : Sylvie LANNOY

Monsieur le Maire fait l'appel pour vérifier le quorum et informe des procurations en cours pour cette séance.

Les membres du Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le Maire déclare la séance ouverte, rappelant que les portables doivent être éteints et que la séance est enregistrée sous la forme audio.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 3/04/2025.**

Mr le Maire met à l'approbation des membres présents du dernier conseil municipal qui est approuvé à :

A l'unanimité.

**Ordre du Jour de la séance :****Pour décision :**

- 1- Approbation du Budget primitif 2026
- 2- Vote des taux d'impositions 2026
- 3- Vote des subventions aux associations pour 2026
- 4- Renouvellement de la Commission communale des impôts directs
- 5- Modification de la composition de la Commission Environnement (suite erreur matérielle)
- 6- Participation de personnes extérieures aux travaux des commissions communales
- 7- Demande de subvention au Syaden pour la rénovation de l'EP tranche 2026
- 8- Demande de subvention à l'agglo – travaux de voirie

**Pour information :**

- Compte rendu des travaux en cours
- Organisation de la cérémonie du 8 Mai

**Questions diverses.**

### **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026.**

*Mr Alain Gasc présente la situation financière de la commune.*

*Il donne lecture des sections de fonctionnement et investissement, de l'excédent et le virement à la section d'investissement, afin de financer les projets engagés par la précédente municipalité et ceux programmés pour l'année 2026.*

*Mme Doutré demande des précisions sur la partie des dépenses de fonctionnement, évoque la section d'investissement et certaines nouvelles opérations comme l'insonorisation des bâtiments.*

*Mr le Maire souligne l'effort de réduction des charges de fonctionnement qui a été réalisé sur ce budget.*

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 étudié lors de la réunion de la commission des finances du 15/04/2026, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 267 196 €

Dépenses et recettes d'investissement : 993 632 €

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
fonctionnement	1 267 196.00 €	1 267 196.00 €
Investissement	993 632.00 €	993 632.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 260 828.00 €</b>	<b>2 260 828.00 €</b>

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis de la commission des finances du 15/04/2026,

Vu le projet de budget primitif 2026 déposé ci devant,

Conformément à l'article L1612-28 du CGCT concernant l'autorisation de l'assemblée délibérante à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (cf p 5 du BP)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le budget primitif 2026, arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre et les opérations pour la section d'investissement,

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
fonctionnement	1 267 196.00 €	1 267 196.00 €
Investissement	993 632.00 €	993 632.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 260 828.00 €</b>	<b>2 260 828.00 €</b>

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS POUR 2026.**

**Mr le Maire propose de conserver les taux d'imposition votés en 2025 et dépose devant l'assemblée le produit des 3 taxes attendu :**

TAXES	Bases prévisionnelles 2026	Taux proposés 2026	Produits 2026/Taux constants
Taxe Foncière bâti	826 400 €	46.14 %	381 301.00 €
Taxe Foncière non bâti	14 700 €	107.38 %	15 785.00 €
Taxe d'habitation RS	82 200 €	18.22 %	14 977.00 €

**Accord à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2026**

Mr le Maire évoque la réunion de la commission Associations qui a eu lieu le 16/04/2026, au cours de laquelle les demandes de subventions ont été étudiées une par une.

Il donne lecture des propositions de la commission et demande aux membres présents de procéder au vote des subventions une par une.

Il demande que les conseillers municipaux membres d'une des associations bénéficiant d'une subvention ne prennent pas part au vote de la subvention en question, conformément au CGCT :

ASSOCIATIONS	MONTANT PROPOSE PAR LA COMM°	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENT°	COMMENTAIRES
ACCA	500 €	15			
Anciens combattants	700 €	15			
Danse Form Club	700 €	15			
Pêche Clamoux	500 €	15			
Foyer Socio Culturel	3 000 €	14		1	Mme Secq
Les 11600 Volts	1 000 €	15			
Les Z'Amis de Malves					Pas de subvention demandée
Histoire et Généalogie	100 €	15			
Fonds Unique logt FUL	100 €	15			
Sté Etude Scientifique	100 €	15			
Unité Mobile de Premier secours	1 000 €	14		1	Mr Raymond
Chats oubliés carcassonne	1 000 €	15			
Trèbes Entraide	100 €	15			
Les Cadets de la gendarmerie	200 €	15			

Mr le Maire remercie l'association « Les z'amis de Malves » qui n'a pas souhaité de subvention pour cette année, laissant les crédits pour la rénovation acoustique de certaines salles mises à dispositions des associations.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (liste en annexe).**

Monsieur le Maire dépose devant l'assemblée le courrier de la Direction Générale des finances publiques concernant le renouvellement de la Commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales de 2026.

Il propose au conseil municipal une liste de 24 noms de personnes habitants la commune et qui sont contribuables sur la Commune.

Cette liste sera transmise à la DDFIP qui retiendra 12 noms (6 titulaires, 6 suppléants) qui composeront la commission communale des impôts directs.

#### **Le conseil Municipal oui cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- APPROUVE la proposition de 24 noms (liste annexée à la présente délibération),
- AUTORISE Mr le Maire à faire réaliser l'ensemble des démarches administratives liées à cette décision.

**MODIFICATION DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT (suite à erreur matérielle sur délibération N°11-2026 du 3/04/26).**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents le contenu de la délibération approuvant les commissions communales et la désignation des membres siégeant à ces commissions. Une erreur s'est glissée lors de la retranscription de la Commission environnement, il convient de procéder à nouveau à l'approbation de cette commission.

La commission environnement, présidée par Mr le Maire, est composée de 4 Membres, dont les membres désignés sont

**ENVIRONNEMENT : Président Mr MAS Stéphane**

CALMETTES Pierre	BLACHE Bernard
CANOVAS Alphonse	DOUTRE Myriam

Mr le Maire propose de mettre au vote la composition de cette commission afin de confirmer la proposition au cours de la présente séance. **Accord à l'unanimité.**

**PARTICIPATION DE PERSONNES EXTERIEURES AUX TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES. (Modalités d'association de personnes extérieures aux travaux des commissions suivantes : Communication, Environnement, Urbanisme, Appel d'offre, Travaux, Ecole et Associatif/culturel.**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-22 ;

Considérant

- que les commissions municipales sont des émanations du conseil municipal composées de ses membres ;
- l'intérêt d'associer, à titre consultatif, des personnes extérieures disposant de compétences ou d'une connaissance particulière des sujets examinés ;
- la nécessité de garantir le respect du principe selon lequel seuls les conseillers municipaux participent aux décisions ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité :**

Article 1 – Principe

Les commissions municipales : Communication, Environnement, Urbanisme, Appel d'Offre, Travaux, Ecole et Associatif/culturel, composées exclusivement de conseillers municipaux, peuvent associer à leurs travaux, à titre consultatif, des personnes extérieures.

Article 2 – Qualité des personnes extérieures

Les personnes extérieures susceptibles d'être associées aux travaux de la commission peuvent être :

- des habitants de la commune ;
- des représentants d'associations ;
- des experts ou personnes qualifiées.

Elles sont désignées par le maire.

Article 3 – Modalités de participation

Les personnes extérieures :

- sont invitées aux réunions de la commission en fonction de l'ordre du jour ;
- peuvent être entendues pour avis et participer aux échanges ;
- interviennent uniquement pour éclairer les travaux de la commission.

Article 4 – Absence de qualité de membre

Les personnes extérieures associées aux travaux :

- **ne sont pas membres de la commission municipale ;**
- ne peuvent se prévaloir d'aucun droit attaché à cette qualité.

Article 5 – Absence de pouvoir décisionnel

Les personnes extérieures :

- ne participent à aucun vote ;
- ne prennent pas part à l'élaboration des décisions ;
- ne peuvent recevoir aucune délégation de compétence.

Article 6 – Caractère consultatif

Leur participation présente un caractère strictement consultatif.

Les avis éventuellement formulés :

- n'ont aucune valeur décisionnelle ;
- ne lient ni la commission ni le conseil municipal.

Article 7 – Présidence et police des débats

Les commissions municipales sont présidées par le maire.

Le président peut à tout moment organiser ou limiter les interventions des personnes extérieures.

Article 8 – Entrée en vigueur

La présente délibération entre en vigueur à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Article 9 – Exécution

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC TRANCHE 2026 – Cœur de ville, parking du Foyer, rue des Pins, Place de l'Eglise et abords du château.**

Mr le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de présenter le dossier de demande de subvention au SYADEN, concernant **la rénovation de l'Eclairage public du cœur de ville, parking du foyer, rue des Pins, Place de l'Eglise et abords du Château** ), ce projet s'inscrit dans le cadre d'économies d'énergie.

La commune demande donc par principe le montant maximum de subvention qu'autorise le règlement d'interventions financières du SYADEN. Des frais de gestion et d'accompagnement à hauteur de 5% du montant HT de la facture (plafonné à un montant maximal d'opération de 25 000€ HT) seront appliqués. Une convention entre le SYADEN et la Collectivité rappelant les engagements financiers sera jointe au courrier de notification. La collectivité devra la retourner signée au SYADEN avant de procéder à la demande de liquidation.

Conformément à la délibération du Comité Syndical du SYADEN du 05 octobre 2021, l'attribution de la subvention est également conditionnée à la réalisation d'un diagnostic éclairage public « DIAG-EP ». Le SYADEN transmettra un dossier d'inscription à la mission DIAG-EP à la commune pour une programmation. Le retour de ce dossier sera nécessaire pour la notification de la subvention.

Une mise en concurrence sera effectuée par voix consultative, sur la base du cahier des charges établi par le SYADEN. Le dossier complet sera soumis au SYADEN pour validation.

Mr le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce sujet.

**Le conseil Municipal ouï cet exposé, après avoir délibéré :**

- **AUTORISE**, Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention type au SYADEN et à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier,

- **AUTORISE**, dans le cas d'une rénovation, le SYADEN à collecter les Certificats d'Economies d'Energie inhérents à ce projet,
- **SOLLICITE** une subvention du SYADEN au taux maximum du montant de la dépense,
- **DESIGNE** Mr CANOVAS Alphonse en qualité de référent de la commune pour le suivi de cette opération,
- **S'ENGAGE** à assurer la publicité de l'accompagnement du SYADEN (technique et financier) pour la réalisation des travaux (panneau de chantier à minima ainsi qu'un communiqué de presse, bulletin d'information municipal...)

**Modalités de vote**                    **POUR 14**                    **ABSTENTION 1 (Mme LAMOUR)**

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGGLO (Fonds d'aide aux Communes) pour les travaux de voirie.**

Mr le Maire fait part au conseil municipal des démarches engagées auprès de Carcassonne Agglo afin de bénéficier du fonds d'aide aux Communes dans le cadre du dossier des travaux de voirie sur la RD37.

Il dépose devant l'assemblée le devis de la dernière tranche de travaux pour un montant de 352 613.26 € ;

Il propose de déposer une demande de subvention afin d'obtenir une aide pour le financement afin d'alléger la charge financière de la Commune sur ce projet.

Accord à l'unanimité.

**POUR INFORMATION**

**M. le maire fait le point sur les projets en cours :**

- Il remercie les bénévoles d'associations, les élus, les employés communaux qui ont participé aux plantations à la station d'épuration mais aussi au nettoyage et la remise en eau du bassin, dans la cour du château et le don de divers poissons.
- La barrière sur le côté de l'école sera bientôt posée
- Les délais pour la réalisation des derniers travaux de voirie sur la RD37 sont incompressibles; il faut attendre la fin de l'enfouissement avant de terminer les trottoirs ;  
Un accident survenu sur cette voirie nous a poussé à provoquer des réunions avec les services concernés (notamment le service route du Département) afin d'envisager un dispositif pour faire ralentir la vitesse des voitures sur l'Avenue des Ecoles.
- La réhabilitation de la voirie endommagée par l'intervention de l'Ets Solutions 30, mandatée par Enedis, est en cours d'étude.

**M. le maire donne la parole à M. Courty :**

« 1/ L'enfouissement de la ligne photovoltaïque a été une « catastrophe » en matière de voirie ; l'Ets devra reprendre toutes les voiries dans les règles de l'art pour que ce soit durable ;

2/ Concernant la vitesse excessive sur la RD 37 : avec le service Routes du Département, nous sommes intervenus rapidement, en installant des plots qui resteront en place jusqu'au 5 juin pour en estimer les effets sur la vitesse des véhicules et la sécurité des piétons.

Notre réflexion sera rapide pour envisager un dispositif autre que des plateaux qui ne peuvent pas être installés, faute de bordure le long des jardins. D'autres solutions sont possibles avec un budget raisonnable. »

Mr le maire signale qu'une campagne de promotion de Panneau Pocket va débiter auprès des habitants. La pose de panneaux électroluminescents prévus lors de la campagne sont reportés en raison de leur financement.

**L'organisation de la cérémonie du 8 mai :**

M. Calmettes signale la présence de militaires pour la cérémonie du 8 Maire ; le but est d'attirer de plus en plus d'habitants accompagnés d'enfants. Des flyers seront distribués que cela évolue pour attirer le plus de monde, en faisant des stands pour présenter les camions par exemple.

La place de l'église a été nettoyée ; des flyers seront distribués aux enfants pour qu'ils soient présents lors de la cérémonie.

**Mise en place de caches containers et modification des lieux de certains containers.**

M. le maire indique que la municipalité précédente avait initié une démarche de caches containers.

Début juin, certains caches containers seront installés, en commençant par le centre du village et selon les finances, l'installation d'autres caches se poursuivra pour un programme total de 35 000 €.

Certains containers seront déplacés notamment ceux dans les carrefours où la voirie est courbe ;

Le container à verre de la Jasse sera déplacé au stade.

Mr le Maire insiste sur les incivilités liées aux dépôts sauvages de déchets autour des containers et souligne que des passages piétons seront tracés devant chaque container pour assurer leur sécurité d'accès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

**La Secrétaire**  
**Sylvie LANNOY**

**Le Maire**  
**S.MAS**